



Mobilisation contre la loi « travail » : deux syndicalistes renvoyés devant le tribunal

vendredi 29 avril 2016, par [Bariaud](#)

Hier matin, jeudi 28 avril 2016, à Saint-Denis, deux syndicalistes ont été arrêtés lors d'une manifestation dans le cadre de la mobilisation contre la loi « travail ». Les deux manifestants ont été placés en garde à vue, accusés d'avoir commis des violences contre les forces de l'ordre. Cette nuit, les deux manifestants ont été déférés et sont cités à comparaître aujourd'hui, vendredi 29 avril à 13h au tribunal de Bobigny.

Ces arrestations sont disproportionnées et les accusations formulées contre les deux syndicalistes mensongères. Notre camarade de la FERC CGT, Nicolas Jounin, enseignant chercheur à l'université Paris 8, sociologue reconnu, n'a commis aucune violence. En revanche, les deux syndicalistes ont été victimes de violences policières alors qu'ils participaient à une manifestation pacifique.

Nous exigeons que les deux camarades, Nicolas Jounin de la FERC CGT et le camarade de Sud rail, soient relâchés immédiatement et les poursuites abandonnées.

Le gouvernement, au lieu d'entendre les revendications des salarié-es, des étudiant-es et des lycéen-nes qui se mobilisent massivement contre la loi « travail », répond par la répression.

Ce jour, lors de la convocation au tribunal, nous appelons à un rassemblement en solidarité avec nos deux camarades syndicalistes à 13h devant le tribunal de Bobigny.

29 avril 2016



Mobilisation contre la loi « travail » : deux syndicalistes renvoyés devant le tribunal

Hier matin, jeudi 28 avril 2016, à Saint-Denis, deux syndicalistes ont été arrêtés lors d'une manifestation dans le cadre de la mobilisation contre la loi « travail ». Les deux manifestants ont été placés en garde à vue, accusés d'avoir commis des violences contre les forces de l'ordre. Cette nuit, les deux manifestants ont été déférés et sont cités à comparaître aujourd'hui, vendredi 29 avril à 13h au tribunal de Bobigny.

Ces arrestations sont disproportionnées et les accusations formulées contre les deux syndicalistes mensongères. Notre camarade de la FERC CGT, Nicolas Jouin, enseignant chercheur à l'université Paris 8, sociologue reconnu, n'a commis aucune violence. En revanche, les deux syndicalistes ont été victimes de violences policières alors qu'ils participaient à une manifestation pacifique.

Nous exigeons que les deux camarades, Nicolas Jouin de la FERC CGT et le camarade de Sud rail, soient relâchés immédiatement et les poursuites abandonnées.

Le gouvernement, au lieu d'entendre les revendications des salarié-es, des étudiant-es et des lycéen-nés qui se mobilisent massivement contre la loi « travail », répond par la répression.

Ce jour, lors de la convocation au tribunal, nous appelons à un rassemblement en solidarité avec nos deux camarades syndicalistes à 13h devant le tribunal de Bobigny.

Montreuil, le 29 avril 2016



FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE
362, rue de Paris - case 344 - 92515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 74 12 - Fax 01 48 88 87 83
Internet : www.ferc.cgt.fr - E-mail : fercbogt.fr